

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Prolongation de la location d'un local à usage d'archives situé dans le village d'entreprises de Mourepiane à Marseille 13016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la prorogation de la location des locaux à usage d'archives situés à Marseille 13016, dans le village d'entreprises de Mourepiane, propriété de la SOLEAM et géré par la SOGIMA, moyennant un loyer trimestriel de 11 810,40 € TTC, soit pour 6 mois, une somme totale de 23 620,80 € TTC, charges en sus, sous réserve d'un avis conforme des Domaines sur le montant proposé,
- d'autoriser la signature d'un avenant à la convention d'occupation prorogeant la durée jusqu'au 31 décembre 2019 à compter du 1er juillet ainsi que tout autre document se rapportant à cette opération.

Le loyer total dû d'un montant de 23 620,80 € TTC ainsi que les charges correspondantes estimées à titre prévisionnel à 4 944 € TTC seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée